

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

Mme J. LE GOIC-AUFFRET, à partir de la délibération C 2020-01-021.

C 2020-01-021 HABITAT

Habitat - prolongation de 6 mois du dispositif de maintien à domicile des personnes âgées et signature d'un avenant à la convention financière entre Brest métropole et les huit communes du territoire.

La rapporteure, Mme Sylvie JESTIN
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – Habitat - prolongation de 6 mois du dispositif de maintien à domicile des personnes âgées et signature d'un avenant à la convention financière entre Brest métropole et les huit communes du territoire.

EXPOSE DES MOTIFS

Le dispositif de maintien à domicile a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les personnes de plus de 60 ans résidant à titre principal sur le territoire de la métropole, dans une démarche d'aménagement de leur habitat, leur permettant d'y vivre dans de bonnes conditions, malgré le vieillissement, le handicap physique ou psychique.

Les actions d'information, de prévention, de conseil et d'accompagnement menées dans ce cadre viennent compléter la politique départementale mis en œuvre sur le territoire sur cette thématique.

Ce dispositif fait l'objet d'un marché public dont Brest métropole est maître d'ouvrage. Soliha est l'opérateur retenu pour la période 2017-2020.

Une convention financière passée entre Brest métropole et les huit communes de la métropole fixe la participation de chacune des parties.

Afin de préparer un dispositif renouvelé en 2021, il est proposé de passer un avenant au marché actuel pour prolonger le dispositif de 6 mois ainsi que de modifier la convention financière.

Le montant estimé de la prolongation du dispositif est de 32 113.20 € TTC. Les communes verseront une participation totale estimée de 21 400.24 € TTC à Brest métropole au titre de cet avenant.

Pour être effectif, cet avenant doit être soumis à l'approbation des instances délibérantes de Brest métropole et de l'ensemble des communes.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver la prolongation du dispositif de maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus.
- d'approuver les modalités financières de l'avenant entre Brest métropole et les huit communes de l'agglomération.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention financière annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE